

LES RÈGLES QUI SAUVENT



Je ne réalise que les missions pour lesquelles je suis autorisé(e)



J'utilise systématiquement et correctement tous les EPI et agrès adaptés à ma mission



Je ne travaille jamais en ayant consommé de l'alcool ou un produit stupéfiant



Je ne chemine jamais dans les voies sans nécessité de service et prise en compte du risque ferroviaire



Je n'utilise jamais de téléphone en conduisant

